

Avis voté en plénière du 13 décembre 2016

# Les mécanismes d'évitement fiscal, leurs impacts sur le consentement à l'impôt et la cohésion sociale

---

## Déclaration du groupe des personnalités qualifiées

**Frédéric Boccara** : « Félicitations à Antoine, le rapporteur, pour le travail qu'il a effectué ainsi qu'à Hélène et à tous les membres de la section.

C'est un bon avis. Il situe bien les enjeux et les mécanismes avec de la pédagogie et de bonnes préconisations.

Avec l'évitement fiscal, notre assemblée a choisi un thème certes technique mais qui concerne directement la vie de tous et de millions de salariés.

### Que représente l'évitement fiscal ?

L'avis nous dit : 60 à 80 Mds d'euros en France, et que c'est essentiellement le fait des grandes entreprises multinationales pas des petites entreprises ou des artisans. Il représente près du quart des profits des entreprises, voire plus, qui échappe ...

À quoi ?

À l'impôt, certes, aux contributions pour les services publics (la santé, l'enseignement, la recherche, les transports, ou encore la sécurité). Mais derrière cela c'est aussi toute une valeur ajoutée qui est déplacée, prélevée, et échappe au débat en France (comme dans d'autres pays développés) sur son partage et son utilisation.

Ce ne sont donc pas seulement des recettes d'impôts qui manquent mais aussi des salaires, des dépenses d'investissement, des cotisations sociales, des dépenses de recherche dans les entreprises qui sont ainsi évincés.

**Deuxièmement les outils.** L'avis dit que l'évitement fiscal ce n'est pas seulement utiliser des outils explicitement interdits mais c'est aussi utiliser des outils autorisés, mais en les utilisant aux limites, et au-delà, en les utilisant de façon excessive, dommageable au bien commun.

Ces outils apparemment techniques sont éminemment politiques, car tout cela fragilise ce qui fait société dans les pays, (à savoir les services publics et l'égalité devant l'impôt). Cela fragilise aussi les dépenses de développement des entreprises et d'efficacité dans les pays (qu'ils soient développés ou dits en développement). On se heurte à l'égoïsme du grand capital et des marchés financiers.

Ces outils - prix de transferts, prêts intra-groupe, localisations de brevets ailleurs que l'activité et dans des paradis fiscaux, opacification des chaînes de détention des entreprises - montrent l'exigence de rentrer dans les mécanismes.

Avec l'actualité Airbus, on se demande si les prix de transfert ne sont pas pour quelque chose dans le paradoxe observé d'une production aéronautique Insee en France qui croît de 60% en 10 ans et une valeur ajoutée enregistrée en France, qui stagne dans le même temps !

Ceci repose sur un monopole de pouvoir et d'information construit par le capital financier et ses institutions au détriment de l'efficacité économique et sociale.

Une des auditions a d'ailleurs désigné les banques comme « *moyeu de l'évitement fiscal* ».

Il y a des choses profondes à changer, le montant des profits en jeu le montre. Les changer pas uniquement pour sanctionner ou pénaliser, mais aussi, voire surtout, pour orienter autrement, donner le « la » d'une autre logique. C'est le défi posé par le capital financier dans le contexte de la globalisation financière et de la véritable révolution informationnelle qui est en cours.

**Troisièmement**, les préconisations.

Elles sont réalistes et utiles, et se situent aux différents niveaux. Sans tout renvoyer tout au seul niveau mondial.

On a des propositions réalistes mais qui renvoient à enrichissement profond de notre démocratie :

- conditionner les aides et le crédit bancaire ;
- informer la société civile ;
- droit d'information et de consultation des salariés sur les règles utilisés pour ces fameux outils que sont les prix de transfert, les localisations et prix des brevets, les facturations internes, règles souvent sur la sellette des luttes sociales de ce 21<sup>e</sup> siècle.

On a aussi des préconisations pour les banques en France, sur la traçabilité des fonds des détenteurs de capitaux (mouvements avec les paradis fiscaux, détentions dans les paradis fiscaux).

D'autres préconisations portent sur le rôle de la France dans les instances internationales (Europe, BEPS, Monde).

On a enfin de bonnes préconisations pour le niveau mondial. Je voudrais relever notamment celle d'une « COP fiscale », embryon possible d'un service public mondial de maîtrise et de connaissance de l'activité des multinationales pour viser le bien commun partagé ».

**Daniel Keller** : « Pourquoi avoir choisi de vous soumettre un projet d'avis sur l'évitement fiscal, pourquoi avoir fait le pari de partir d'une expression qui peut sembler imprécise voire équivoque ?

La raison en est au fond assez simple même si elle n'entre pas dans les cadres policés de la réflexion technocratique à laquelle l'impôt nous a trop longtemps habitués. Il ne s'agit pas dans ce projet d'avis d'ajouter une complexité supplémentaire à un système fiscal devenu illisible voire incompréhensible pour beaucoup d'entre nous, à force d'ajustements incessants et émiétés.

Ce qui est en jeu aujourd'hui c'est bien l'impact sur le consentement à l'impôt et sur la cohésion sociale d'une ingénierie fiscale, telle une passion aveugle qui a gagné l'ensemble de la planète, qui semble guidée le plus souvent par un seul objectif : payer toujours moins d'impôts.

Les règles énoncées dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen semblent irréversiblement perdues dans une brume désormais si épaisse que c'est la conscience citoyenne elle-même qui en est altérée, si ce n'est en péril.

Péril renforcé par l'évolution tendancielle des sociétés, qu'il s'agisse des effets liés à la mondialisation ou de ceux induits par les progrès de l'économie numérique. L'avènement d'un monde sans frontière et déterritorialisé porte en soi le risque d'une société qui n'aurait d'universelle que le nom et dans laquelle les États deviendraient des objets inutiles.

Le projet d'avis qui vous est soumis est donc avant tout un appel au ressaisissement. Il est urgent d'œuvrer à la réhabilitation de l'impôt qui n'est pas en soi le fardeau qu'on nous décrit. Œuvrer à la réhabilitation d'un impôt juste, dont l'utilité doit être clairement perçue par tous. A travers cette question, vous l'aurez compris, c'est l'avenir de nos sociétés qui est en jeu, l'avenir d'un modèle social patiemment construit au fil de plusieurs décennies au profit du plus grand nombre.

La réflexion vaut aussi bien pour la fiscalité des personnes que pour celle des entreprises, comme elle vaut pour la fiscalité nationale mais aussi européenne, voire plus globalement internationale. Le projet d'avis met l'accent au-delà de l'exotisme du vocabulaire - je pense aux appellatifs tels que sandwich irlandais-néerlandais, patent box ou carousel - sur le fait que la réhabilitation de l'impôt ne peut se concevoir en vase clos et qu'à ce titre le chemin sera long. Alors que le Royaume-Uni cherche à compenser les effets du *Brexit* en se lançant dans une nouvelle course au dumping fiscal, il est plus que jamais nécessaire que l'Europe renforce sa cohésion interne et l'impôt à ce titre a un rôle essentiel à jouer.

La réalité est rarement blanche ou noire, mais le plus souvent grise. C'est sur cet entre-deux que le projet d'avis souhaite attirer votre attention et nous devons savoir rendre hommage à une démarche qui sans prétendre atteindre l'exactitude de la science s'est efforcée de faire preuve de la rigueur la plus extrême.

Le projet d'avis ne questionne pas l'optimisation fiscale voulue par le législateur ni la structure des régimes d'imposition en vigueur. De même il ne remet pas en cause le travail méritoire fait en matière de lutte contre la fraude fiscale par notre administration. En revanche, il s'attache plus spécifiquement à cerner ce qui n'est déjà plus de la simple optimisation tout en n'étant pas encore de la fraude.

Le champ d'investigation est vaste, qui doit permettre de restaurer un meilleur esprit de loyauté entre les acteurs concernés. Une telle évolution doit passer par une tolérance zéro pour les paradis fiscaux, par une harmonisation fiscale au sein même de l'Union européenne beaucoup plus volontariste et de nature à donner un nouveau souffle à une Europe des citoyens en lieu et place des simples consommateurs. Le projet suggère également d'organiser une COP fiscale, sur le modèle de la COP pour le climat. Cette initiative pourrait solenniser l'engagement de l'ensemble de la communauté internationale sur un sujet d'intérêt général qui dépasse le cadre des frontières de chaque État. Les travaux de l'OCDE sur le sujet pourraient en être un utile fondement, comme cela est rappelé.

Il importe aussi d'étendre l'exigence fiscale au domaine de la responsabilité sociale des entreprises, d'œuvrer à une meilleure transparence, que celle-ci concerne les comptes détenus par des contribuables français à l'étranger ou des informations que les entreprises multinationales doivent transmettre à ce jour à la seule administration fiscale.

Enfin la qualification de l'abus de droit ou à l'inverse la pratique du rescrit fiscal méritent également un sérieux toilettage.

C'est en empruntant cette voie étroite que l'impôt retrouvera la fonction essentielle qu'il doit inlassablement revendiquer : travailler à un monde plus juste. C'est aussi le rôle du CESE dans un contexte où, force est de le constater, la partie est loin d'être gagnée, que d'éclairer avec lucidité et courage les risques sous-jacents aux pratiques de l'évitement fiscal.

C'est la raison pour laquelle je voterai en faveur du projet d'avis qui nous est présenté ».